



Comité Directeur

EXTRAIT PROCÈS VERBAL du mercredi 07 mai 2025

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Considérant que lors de sa réunion du 19/03/2025, le **Bureau du Comité Directeur du District a entériné le déclenchement du Relevé n°53 avec la planification, ci-après :**

- **édition du relevé le 24/03/2025**
- **échéance de paiement fixée au 11/04/2025**
- **limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le 30/04/2025 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur prend connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 20/03/2025, et décide de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 03/05/2025.

Et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application.